

Manifeste des organismes de formation coopératifs

Les entreprises coopératives sont fondées sur des valeurs d'entraide, de responsabilité, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Définis par l'Alliance coopérative internationale, sept principes constituent des repères qui guident les coopératives dans l'application de leurs valeurs. Le 5ème Principe (Éducation, formation, information) précise notamment que : "Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeant·es élus, leurs gestionnaires et leurs employé·es l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative."

La formation comme chemin d'émancipation des parties prenantes des entreprises, qu'il s'agisse uniquement de salarié·es (comme dans les Scop) ou de multiples catégories de sociétaires (comme dans les Scic), est donc au cœur du projet coopératif.

Pour reprendre les mots de Michel Clézio, alors président du Synofdes, "la formation professionnelle n'est pas un marché comme les autres. Elle est un bien commun fondé sur un régime de solidarité au service des personnes, des entreprises et de notre collectivité".

Plus largement, les coopératives sont attachées aux principes de l'Éducation populaire qui, par un ensemble de dynamiques collectives, donne accès à toutes formes d'apprentissages et mène à de profondes transformations sociales permettant à chacun·e de s'épanouir et de contribuer à la société.

En parfaite cohérence avec cette vision, partout en France, le mouvement coopératif compte en son sein 167 organismes de formation sous statut coopératif, représentant 229 M€ de CA, 4000 emplois permanents, sans compter l'ensemble des formateurs vacataires à qui ils permettent de travailler dans un cadre coopératif.

Conscients des enjeux qui pèsent sur leur secteur d'activités (soumis à d'incessantes et déstabilisantes réformes et modifications réglementaires), les OF sous statut coopératif réunis au sein de l'UR des Scop et des Scic d'Île-de-France, Centre Val de Loire, Dom Tom se sont constitués en un groupe de travail qui se réunit chaque trimestre depuis 2018, avec environ un peu plus d'une vingtaine de coopératives représentées. Des coopératives d'autres Unions Régionales commencent même à rejoindre notre groupe.

En unissant leurs forces, elles veulent faire entendre et défendre leur vision de la formation professionnelle, elles cherchent aussi à développer entre elles des coopérations, tant sur le plan politique qu'opérationnel, pour leur permettre de préserver et développer leur activité, dans un environnement de plus en plus concurrentiel voire hostile, tant la logique politique et administrative qui préside aujourd'hui semble surtout privilégier les "gros" organismes de formation, au détriment des autres, condamnés à disparaître car assommés par l'injonction de répondre au renforcement des exigences de reporting et la difficulté de résister aux incessants changements du cadre réglementaire.

La réforme de la formation professionnelle, dite "loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel", a été promulguée le 5 septembre 2018. Par cette loi, le marché de la formation professionnelle, jusque lors intermédié, s'est transformé en un marché de grande consommation monétarisé par le CPF. Cette transformation, par les gains qu'elle laisse entrevoir, attire de nouveaux acteurs aux modèles pleinement capitalistes. Animés par le seul critère de la rentabilité, ces acteurs risquent de se saisir des marchés les plus profitables au détriment de ceux à moins forte rentabilité. Perturbant ainsi les modèles économiques déjà précaires de nombre d'acteurs. Accélérant la disparition de certains d'entre eux. Dans ce contexte, les organismes de formation organisés en Scop offrent une garantie : celle de toujours travailler à l'émancipation des hommes et des femmes qu'elles accompagnent indépendamment de tout objectif de rentabilité du capital.

Ces dernières années, les organismes de formation ont subi :

- le fonctionnement erratique de France Compétences, refusant de renouveler certains titres, poussant à la location de titres, incapable de gérer dans les délais les demandes de création ou de renouvellement de titres certifiants et leur inscription au RNCP ou au RS
- le durcissement de la politique de la Région Île-de-France, qui a annoncé sans sommation la suppression de Défi-Métiers et l'imposition d'un système de quota de financement AIRE
- La baisse des enveloppes des OPCO et la réduction des frais pris en charge par ceux-ci, déséquilibrant les financements de la formation des salarié·es
- sous prétexte de lutter contre la fraude au CPF, la mise en place de l'identité numérique visuelle de la poste et le projet de reste à charge sur le CPF, qui sont autant de freins à l'accès au droit à la formation pour les individus et de mesures qui viennent fragiliser le modèle économique des organismes de formation

Sans cesse, nous sommes priés de nous adapter à de nouvelles mesures qui perturbent voire bouleversent nos équilibres, alors que nous fournissons beaucoup d'efforts pour répondre aux exigences pédagogiques des financeurs (digitalisation, modularisation des parcours), d'autant que

les politiques libérales peuvent déjà mettre à mal nos activités de formation (réforme des taux horaires, promotion des groupements, généralisation des marchés publics, ...).

Les Syndicats des organismes de formation (Les Acteurs de la Compétences et Synofdes) sont déjà mobilisés. Il nous apparaît cependant essentiel que la CG Scop, en tant que mouvement fédérant des entreprises soucieuses d'accompagner la formation tout au long de la vie de leurs salarié·es mais aussi en tant que mouvement comptant en son sein un grand nombre d'organismes de formation sous statut coopératif, se positionne sur les enjeux politiques liés à la formation professionnelle et fasse entendre sa voix, en soutien/lien avec ses partenaires (UDES, Hexopee, etc.), dans les instances où elle siège (CESE, etc.), auprès des autorités dont elle a l'écoute (Ministère du Travail, Secrétariat d'État à l'ESS...).

Le plaidoyer que nous portons s'articule autour des axes suivants :

- Défense de la liberté à choisir son avenir professionnel, en s'engageant à soutenir et promouvoir une diversité de métiers et d'offres de formations correspondantes, sans contraindre les individus à des listes de prétendus « métiers en tension » ;
- Défense d'une vision "non libérale" de la formation professionnelle, tout au long de la vie : l'accès à la formation professionnelle comme un droit fondamental pour toutes et tous, comme un levier pour l'émancipation des individus (en cohérence avec les principes coopératifs), la formation comme un bien commun au service de l'individu et utile à la création d'emploi, pas comme un produit marchand sujet à toutes les spéculations ;
- Défense de concertations nationales et locales avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle et garantie des financements à hauteur des besoins pour assurer la pérennisation des organismes de formation ;
- Promotion du modèle coopératif, garant de la transmission des savoirs et du partage de l'intelligence collective. Par leurs modes de gouvernance, en plaçant les travailleurs·euses au cœur de leur projet, nos entreprises montrent qu'une autre contribution des entreprises est possible, au service de l'intérêt général et d'une société durable.

Pour cela, nous sommes déterminé·es à nous mobiliser par divers moyens et canaux :

- Prise de positions publiques et relais de positions de partenaires tels que le Synofdes dans certaines instances, sur les évolutions des politiques de la formation professionnelle : financements de la formation professionnelle, utilisation du CPF, propriété intellectuelle sur nos supports pédagogiques, ...

- Participation et soutien aux mobilisations, aux actions d'interpellations et de plaidoyer menées par des partenaires sur les enjeux de la formation professionnelle
- Animation de la communauté des Organismes de Formation membres du Mouvement coopératif aux différents échelons, régionaux mais aussi au niveau national, pour partager les informations, échanger les réflexions, construire des positions communes, et mener des projets en commun.

Le réseau des organismes de formation en Scop, Scic et CAE
8 Mars 2024